



Appel à projet de l'Assurance
maladie

Saisie d'une action
ou d'un projet du
Mois sans Tabac

SUIVEZ LE GUIDE

https://www.oscarsante.org/moisanstabac/soumettre_action

L'accès à la saisie des projets et des actions se fait à partir de la page **Soumettre une action** d'OSCARS.

Attention de bien saisir à partir de l'espace réservé aux projets de l'Assurance maladie.

Sur cette page, vous pouvez choisir de renseigner un formulaire Projet ou un formulaire Action.

Vous avez aussi accès à un guide de saisie pour chaque formulaire et à une aide à la saisie dans démarches-simplifiees.

MOIS SANS TABAC OSCARS

Accueil / National / Soumettre une action

Soumettre une action

Vous avez mis en œuvre des projets et actions dans le cadre du Mois sans Tabac 2023 ?
Nous vous remercions de renseigner les formulaires ci-après afin de contribuer à l'évaluation de cette campagne.
La saisie s'effectue dans le site [démarches-simplifiees.fr](https://demosimplifiees.fr). Les liens ci-dessous vous orientent vers les formulaires de saisie.

⚠ Si votre projet / action est financé par l'Assurance Maladie, renseignez les fiches qui figurent en dessous du logo de l'Assurance maladie.

[Saisir une action](#)

Une action est définie par un lieu et un public. Si l'un ou l'autre diffère, les actions sont considérées comme différentes.

[Voir la fiche de saisie](#)

[Saisir un projet](#)

Projet : cadre général dans lequel s'inscrivent les actions réalisées. Certaines actions peuvent être rattachées à un projet. D'autres peuvent être indépendantes.

[Voir la fiche de saisie](#)

[Aide à la saisie dans démarches-simplifiees.fr](#)

Assurance Maladie

Pour les promoteurs ayant réalisé des projets et des actions dans le cadre de l'appel à projet de l'Assurance maladie (régime général) :

[Saisir un projet](#)

[Saisir une action](#)

[Voir la fiche de saisie](#)

[Voir la fiche de saisie](#)

[Aide à la saisie dans démarches-simplifiees.fr](#)

✉ Pour toute question, adressez-vous à la structure ambassadrice de Mois sans Tabac de votre région. Les coordonnées sont indiquées sur la page d'accueil du module Mois sans Tabac de votre région. Vous pouvez aussi vous adresser à oscars@cres-paca.org

La saisie se fait dans demarches-simplifiees.fr

Gestionnaire de formulaires utilisé par les administrations françaises

- Possibilité d'enregistrer les formulaires en mode brouillon
- Possibilité de modifier les formulaires
- Possibilité de dupliquer un formulaire
- Possibilité d'imprimer et télécharger les formulaires
- Possibilité d'instruction des formulaires par les CPAM
- Possibilité d'inviter l'instructeur CPAM à consulter et modifier le formulaire en cours de saisie
- Possibilité d'échanger par mail entre promoteur et instructeur

Créez un compte sur
démarches-simplifiees.fr
ou connectez vous avec
celui que vous utilisez déjà

<https://www.demarches-simplifiees.fr/>



**Recommandation : utiliser un
mail professionnel pour créer
un compte**

**Ne pas utiliser FranceConnect
(qui est personnel)**



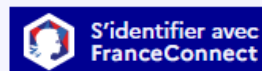
Mois sans tabac 2024 : saisie d'une action

🕒 Temps de remplissage estimé : 8 min

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



Qu'est-ce que FranceConnect ? [?](#)

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

[J'ai déjà un compte](#)

Quel est l'objet de la démarche ?

Recueil des actions réalisées dans le cadre de la campagne Mois sans Tabac pour l'année 2024.

Quelle est la durée de remplissage de la démarche ?


[Télécharger le guide de la démarche](#)

PDF – 206 ko

Vous accédez à une page pour commencer la saisie du formulaire.



Mois sans tabac 2024 : saisie d'une action

 Temps de remplissage estimé : 8 min

[Commencer la démarche](#)

Quel est l'objet de la démarche ?

Recueil des actions réalisées dans le cadre de la campagne Mois sans Tabac pour l'année 2024.

Quelle est la durée de remplissage de la démarche ?

[Télécharger le guide de la démarche](#) 



PDF – 206 ko



Mois sans tabac 2024 : saisie d'une action pour les promoteurs de l'Assurance maladie

 Temps de remplissage estimé : 8 min

Ce dossier est :

| | |
|--|---|
| <input checked="" type="radio"/> Pour vous |  |
| <input type="radio"/> Pour un bénéficiaire : membre de la famille, proche, mandant, professionnel en charge du suivi du dossier... |  |

Le premier écran vous demande votre identité.

Ces informations servent à la gestion de votre dossier dans démarches-simplifiees.fr.

Elles ne seront pas visibles dans OSCARS.

Votre identité

Civilité *

- Madame
 Monsieur

Prénom *

Nom *

Continuer

Puis vous accédez au formulaire à renseigner.



Un guide d'aide à la saisie est accessible dans le formulaire.

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires. Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

[Télécharger le guide de la démarche](#) ↓  Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

PDF – 194 ko

Sélectionner votre caisse d'Assurance maladie *

Bonjour

Nous vous remercions d'avoir participé au Mois sans Tabac 2024 et de saisir votre action dans ce formulaire. Vous contribuez ainsi à l'évaluation de cette campagne.

La première question permet de vérifier que vous êtes dans le bon formulaire de saisie.

Si c'est le cas, la liste des champs à renseigner s'affichera après avoir répondu OUI.

Sinon vous serez dirigé vers un autre formulaire.


Votre action est-elle financée par l'Assurance maladie dans le cadre de son appel à projet 2024 ? *

Oui Non

Lorsque vous remplissez un formulaire sur demarches-simplifiees.fr, les informations saisies sont **enregistrées automatiquement et vous recevez par mail un numéro de dossier**.

Si vous voulez terminer de remplir le formulaire plus tard, **il vous suffit de fermer la page du formulaire**. Quand vous retournez sur demarches-simplifiees.fr, vous pouvez reprendre votre formulaire là où vous l'avez laissé.

Le statut du dossier est « Brouillon ». Il ne peut pas être vu par l'instructeur.






| N° dossier | Démarche | Demandeur | Statut | Mis à jour | Actions |
|---|---|-------------|-----------|------------------------------|-----------|
|  6713275 | démarche en test Mois sans tabac : saisie d'un projet | Chiffon Yan | brouillon | mardi 09 novembre 2021 15h33 | Actions ▾ |

Au stade Brouillon, en cliquant sur le bouton « Action », vous pouvez modifier le dossier, le transférer par mail au destinataire de votre choix, commencer un autre dossier, **dupliquer le dossier** ou le supprimer.

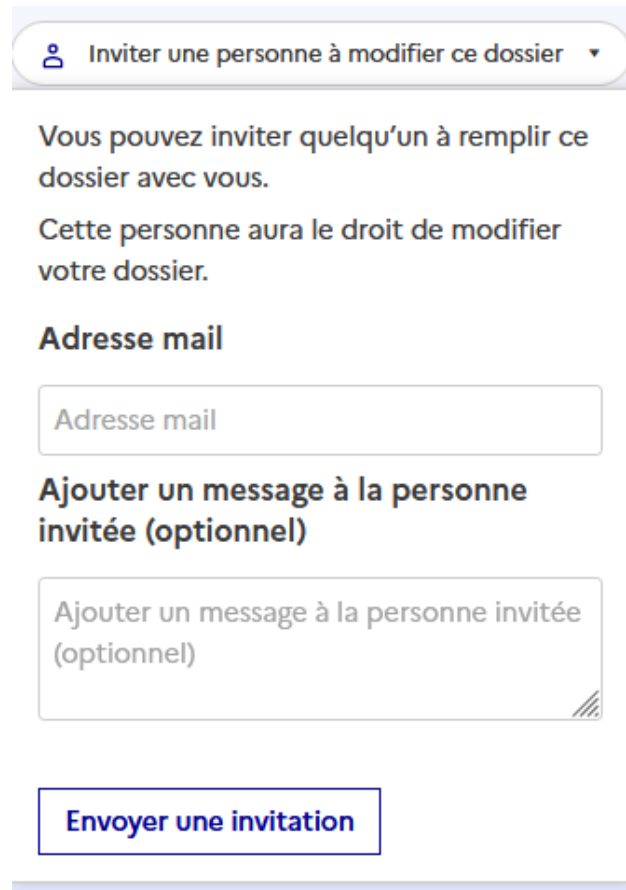
mercredi 30 novembre 2021 15h33

brouillon

Actions ▾

-  Modifier le brouillon
-  Transférer le dossier
-  Commencer un autre dossier vide
-  Dupliquer ce dossier
-  Supprimer le dossier

Vous avez la possibilité d'inviter l'instructeur de la CPAM à consulter et modifier votre dossier en cours de saisie en cliquant sur le bouton qui se situe en haut du formulaire :



Inviter une personne à modifier ce dossier ▾

Vous pouvez inviter quelqu'un à remplir ce dossier avec vous.

Cette personne aura le droit de modifier votre dossier.

Adresse mail

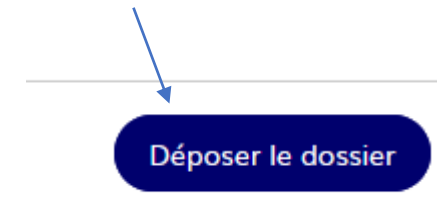
Adresse mail

Ajouter un message à la personne invitée (optionnel)


Ajouter un message à la personne invitée (optionnel)

Envoyer une invitation

Une fois le formulaire terminé, cliquez sur « Déposer le dossier » en bas de la page.



Vous recevez un mail automatique de démarches-simplifiées qui confirme le dépôt de votre dossier.



Bonjour ,
Votre dossier n° 10734176 a bien été déposé. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications.
Bonne journée,
Equipe Mois sans Tabac

[Consulter mon dossier](#)

[J'ai une question](#)

Merci de ne pas répondre à cet email.

Votre dossier a un statut « En construction »

Vous pouvez encore le modifier.

Quand l'instructeur le passera en instruction, vous ne pourrez plus le modifier.



The screenshot shows a user interface for a dossier. At the top, the title is "Mois sans tabac : saisie d'un projet pour les promoteurs de l'Assurance maladie" with a status badge "en construction". Below the title, it says "Dossier n° 7037938 - Déposé le 09 décembre 2021 10:41" and "Expire le 25/11/2022 (12 mois après la dernière date d'édition)". There are three tabs: "Résumé" (selected), "Demande", and "Messagerie". On the right, there are three buttons: "Inviter une personne à modifier ce dossier" (with a dropdown arrow), "Modifier mon dossier" (in a green box), and a print icon (with a dropdown arrow).

en construction ▶ en instruction ▶ terminé

Votre dossier est en construction. Cela signifie que **vous pouvez encore le modifier**. Vous ne pourrez plus modifier votre dossier lorsque l'administration le passera « en instruction ».

Habituellement, les dossiers de cette démarche sont traités dans un délai de 3 minutes.

Cette estimation est calculée automatiquement à partir des délais d'instruction constatés sur 90% des demandes qui ont été traitées lors des 30 derniers jours. Le délai réel peut être différent, en fonction du type de démarche (par exemple pour un appel à projet avec date de décision fixe).

Vous avez une question ? Utilisez la messagerie pour [contacter l'administration directement](#).

Quand l'instructeur passe le dossier en instruction, vous recevez un mail :

Vous ne pouvez plus modifier votre dossier tant que l'instructeur ne le repasse pas en mode « En construction ».



Bonjour,
Votre dossier n° 10734176 a bien été reçu et pris en charge. Il va maintenant être examiné par l'instructeur de votre CPAM.

À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/10734176>

Bonne journée,
Equipe Mois sans Tabac

Consulter mon dossier

J'ai une question

Pour l'instruction d'un dossier, l'instructeur peut vous envoyer des messages directement à partir de l'onglet Messagerie et vous pouvez y répondre.

Résumé Demande **Messagerie**

La messagerie vous permet de contacter l'instructeur en charge de votre dossier.

Email automatique le 29 novembre à 09 h 44

[Votre dossier n° 10715652 a bien été déposé (Mois sans tabac 2022 : saisie d'une action pour les promoteurs de l'Assurance maladie)]

Bonjour,
Votre dossier n° 10715652 a bien été déposé. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications.
Bonne journée,
Equipe Mois sans Tabac

Répondre

Écrivez votre message ici

Taille maximale : 20 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

Coté Instructeur

Repasser en construction
Vous permettez à l'utilisateur de modifier ses réponses au formulaire

En instruction
L'utilisateur ne peut modifier son dossier pendant l'instruction

Accepter
L'utilisateur sera notifié que son dossier a été accepté

Classer sans suite
L'utilisateur sera notifié que son dossier a été classé sans suite

Refuser
L'utilisateur sera notifié que son dossier a été refusé

Accepter le dossier

Expliquez au demandeur pourquoi ce dossier est accepté (facultatif)

Ajouter un justificatif (optionnel)

Annuler Valider la décision

- La correction du dossier avec votre instructeur se fait en changeant le statut du dossier : En construction / En instruction. L'instructeur peut repasser le dossier en construction pour vous permettre de le modifier.
- Une fois le dossier finalisé, l'instructeur accepte le dossier.

Vous recevez un mail vous informant que le dossier est accepté.




Bonjour,
Votre dossier n° 18615403 a été accepté le .
À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/18615403>
Votre dossier est automatiquement intégré dans la base OSCARS où la structure ambassadrice Mois sans tabac de votre région la validera avant de la mettre en ligne sur <https://www.oscarsante.org/>
Bonne journée,
L'équipe Mois sans tabac 2024

Consulter mon dossier

J'ai une question

Dans le tableau de bord de vos dossiers, vous voyez que votre dossier est accepté. Vous ne pouvez plus le modifier.

| N° dossier | Démarche | Demandeur | Statut | Mis à jour | Actions |
|---|------------------|--------------------------------------|-------------------------|------------------------------|-----------|
|  6713440 | démarche en test | Mois sans tabac : saisie d'un projet | Premier Aude accepté | mardi 09 novembre 2021 15h56 | Actions ▾ |

C'est à partir de cette étape que le dossier s'exporte vers  OSCARS

L'ambassadeur ou l'ambassadrice Mois sans Tabac de votre région le complétera, le validera et le rendra visible sur OSCARS.

<https://www.oscarsante.org/>

Aide

Tutoriel démarches-simplifiées : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

Fiche de saisie d'une action :

https://oscarsante.arkotheque.fr/pdfs/mois_sans_tabac/guide_saisie_projet_am.pdf

Fiche de saisie d'un projet :

https://oscarsante.arkotheque.fr/pdfs/mois_sans_tabac/guide_saisie_projet_am.pdf

Contact OSCARS : cres-paca@cres-paca.org

04 91 36 56 95